



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

carte

Question écrite n° 72807

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Barbier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'opportunité qu'il y aurait à faire figurer sur les cartes vitales certaines précisions d'importance. En effet, il serait particulièrement intéressant voire indispensable que les cartes vitales précisent le groupe sanguin du titulaire ainsi que les groupes receveurs, de même que des éléments principaux relatifs, par exemple, au dossier médical ou au don d'organes. La mention de tels renseignements pourrait entraîner un gain de temps considérable pour prodiguer les soins le plus rapidement possible. Aussi il aimerait connaître son avis sur cette possibilité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Barbier](#)

**Circonscription :** Isère (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72807

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [20 janvier 2015](#), page 293

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)